

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 20 AVRIL 2010

1. Instruction de la demande de RSA.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le CCAS a la possibilité d'instruire les demandes de RSA, conformément à la loi du 1^{er} décembre 2008.

2. Règlement sur la vente de l'eau de la commune.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau règlement pour la vente de l'eau potable a été réalisé. Ce nouveau règlement qui se substitue au précédent

- Le présent règlement entre en vigueur à la date du 1^{er} mai 2010

3. Règlement sur l'assainissement général.

Un projet de règlement pour l'assainissement collectif de la commune est distribué à chaque élu.

4. Projet zone humide

Suite à l'exposé du Maire sur l'intérêt écologique et la ressource en eau pour la commune, le conseil municipal décide de poursuivre la réflexion notamment avec le CREN.

5. Local technique

Le Maire informe le conseil qu'une étude est faite pour une éventuelle construction dans le prolongement de la mairie, derrière l'église. La Mairie s'occuperait de déposer le permis de construire, suite à un travail en commission.

6. Ecole

Le Maire informe le conseil qu'il est en attente d'une réponse du conseil général concernant le financement d'un transport entre l'école de la Roche et du Pègue. Une idée de conventionnement entre les deux écoles est abordée pour la petite et moyenne section de maternelle.

Le Maire informe le conseil qu'il est possible d'engazonner une parcelle limitrophe au lotissement près du Lez (20 x 35), afin de créer un terrain de sport.

Le Conseil Municipal est d'accord pour ne pas ouvrir de classe supplémentaire à la Roche St Secret pour la rentrée 2010, car il est impossible d'héberger une troisième classe dans les locaux actuels.

Le Conseil Municipal a pour objectif de monter un dossier pour la construction d'une seconde salle de classe pour la rentrée scolaire 2011, sous réserve d'obtention de subvention. Afin de choisir l'architecte qui doit élaborer le dossier, il est nécessaire de lancer une consultation.

Le Maire est autorisé à lancer la procédure de consultation des entreprises et à signer tous les documents s'y afférent.

7. Convention chambre de commerce

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention doit être établie avec la chambre de commerce pour réaliser une étude concernant l'aménagement de l'ancienne école. La CCID a fait parvenir une proposition pour un montant de 790 €HT.

8. Attribution des subventions aux associations

Le maire expose qu'une enveloppe de 4 600.00 euros a été prévue au budget 2010 pour répartition entre les associations. Il propose d'examiner les demandes et de voter les subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions aux associations selon le tableau ci-dessous :

N°	NOMS	MONTANTS
1	AERCDC (30€/élève)	690.00 €
2	AERIA	150.00 €
3	ARDEC	250.00 €
4	Atarno	400.00 €
5	Comité des fêtes	950.00 €
6	Lis einat dou piage	350.00 €
7	Parents d'élèves	350.00 €
8	Patrimoines	150.00 €
9	Pro Musica	150.00 €
10	Kadam Tcheuling	150.00 €
11	Les Goélands	150.00 €
12	Riverains du Lez	150.00 €
13	Prévention routière	45.00 €
14	Culture et langue d'Oc	25.00 €

Soit un montant total de 3 960.00 euros.

Il est précisé que les subventions 2010 seront versées sur présentation de justificatifs financiers et de fonctionnement.